

MINERVE
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 1000 €

SIEGE SOCIAL : 64 RUE ARTHUR RIMBAUD - 93300
AUBERVILLIERS

RCS BOBIGNY 982 257 768

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 14 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 14 février à 15 heures, l'associé unique de la Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle, MINERVE, SASU au capital de 1.000 €, divisé en 100 actions de 10 € chacune.

Puis le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Dissolution anticipée de la société au 14 février 2025 ;
- Nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs et fixation des pouvoirs, obligations et rémunération ;
- Pouvoirs ;

A la suite du rappel de l'ordre de jour, l'associé unique décide les éléments suivants :

PREMIERE RESOLUTION

L'associé unique décide la dissolution anticipée de la société à compter du 14 février 2025 et sa liquidation amiable, sous le régime conventionnel.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social de la société sis 64 rue Arthur Rimbaud 93300 Aubervilliers

Pour la correspondance, l'adresse est celle du siège de liquidation.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale nomme en qualité de liquidateur, Monsieur Stéphane CARUELLE demeurant 64 rue Arthur Rimbaud 93300 Aubervilliers pour la durée de la liquidation.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus, sous réserve des dispositions impératives prévues par la loi en cas de cession globale ou d'apport de l'actif, pour procéder aux opérations de liquidation, et parvenir à la clôture de celle-ci. Il continuera les affaires en cours et pourra en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

En rémunération de ces fonctions le liquidateur ne sera pas appointé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Stéphane Caruelle ici présent et intervenant, déclare accepter la mission qui lui est confiée, et que rien ne s'y oppose.

TROISIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement de toutes formalités.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture a été signé par l'associé unique.

A Brule Pour Point
Représentée par Madame Daniele CARUELLE

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Daniele Caruelle', written in a cursive style with a long horizontal stroke extending to the right.